

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Direction Régionale de l'Environnement
de La REUNION

Saint-Denis, le mercredi 24 août

Service Protection de la Nature et Aménagement durable

COMPTE –RENDU

PC : T4N2-05-CSRPN\CSRPN 2005-2010\ Réunion 2011 05

Affaire suivie par : Matthieu SALIMAN/n°

Matthieu.saliman@developpement-durable.gouv.fr

Tél. 02 62 94 76 42 – Fax : 02 62 94 72 55

REUNION PLENIERE du 31 mai 2011

Lieu : DIREN

Ordre du jour :

L'ordre du jour se décompose comme suit :

1. Plan National d'Action du Gecko vert de Manapany *Phelsuma inexpectata*
2. Plan De Conservation du Papangue *Circus maillardi*
3. Plan National d'Action du Pétrel noir de Bourbon *Pseudobulweria aterrima*
4. Liste verte des espèces indigènes à promouvoir auprès des aménageurs pour les travaux paysagers.

① Présentation du PNA du Gecko vert de Manapany *Phelsuma inexpectata*.

La procédure de validation ne dépendant pas du CSRPN, le CSRPN de La Réunion n'émet donc pas un avis mais des recommandations en direction du CNPN.

Le CSRPN estime le PNA bien rédigé. Il recommande particulièrement de poursuivre les actions de sensibilisation impliquant les habitants de Manapany-les bains et de Saint-Joseph (à afficher avec un degré de priorité 1). Il recommande d'ajouter deux autres actions : une action de translocation vers un habitat plus favorable et une action d'élevage conservatoire via un prélèvement unique, ponctuel et limité dans le but de cette translocation.

L'ensemble des observations faites en séance sera transmis au CNPN.

② Plan De Conservation du Papanque *Circus maillardi*.

Le CSRPN émet un avis favorable avec les recommandations suivantes :

- une certaine prudence dans l'analyse des cartes (qui ne présentent pas la répartition exhaustive)
- la mise en place d'un comité de pilotage chargé de suivre la bonne mise en oeuvre des actions de conservation
- la transmission au CSRPN d'un bilan annuel des actions réalisées..

③ Plan National d'Action du Pétrel noir de Bourbon *Pseudobulweria aterrima*.

La procédure de validation ne dépendant pas du CSRPN, le CSRPN de La Réunion n'émet donc pas un avis mais des recommandations en direction du CNPN.

Le CSRPN recommande une certaine prudence concernant l'opération de dératisation. Il recommande notamment un approfondissement réglementaire et social de cette action.

Compte tenu du fait que l'ensemble des partenaires réunionnais ainsi que les membres du CSRPN ont à l'unanimité fait remonter le problème du statut réglementaire du Chat comme l'obstacle majeur à la conservation de l'avifaune à La Réunion, le CSRPN interpelle le Préfet et le CNPN sur l'urgente nécessité de prendre des mesures réglementaires en conséquence.

L'ensemble des observations faites en séance sera transmis au CNPN.

④ Démarche Liste verte indigène à La Réunion : bilan et perspectives de mise en œuvre.

L'avis du CSRPN est favorable sur le principe de la démarche.

En ce qui concerne la liste verte (149 espèces), le CSRPN recommande d'examiner la liste avec pour critère de maintien

- la demande des professionnels
- la maîtrise culturelle
- l'innocuité des espèces proposées

Il recommande aussi le maintien de graminées comme *Cynodon dactylon*, ou de fougères comme *Nephrolepis biseratta*, ou *Phymatosorus scolopendria* .

En ce qui concerne la liste complémentaire (72 espèces), le CSRPN recommande l'étude au cas par cas par un atelier de travail, selon une « voie verte », avec une validation en CSRPN.

Liste de diffusion

MEMBRES DU CSRPN

PREFECTURE/ DRCTCV

REGION/ A L'ATTENTION DE MME SOUDJATA RADJASSEGARANE

SEOR

CBNM

NOI

ONCFS

Rédacteur :

M. SALIMAN

Visa du Président du CSRPN

R. TROADEC